

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 janvier 2017

ADAPTATION DU CODE MINIER AU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT - (N° 4382)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 219

présenté par
M. Chanteguet

ARTICLE 2

À la seconde phrase de l'alinéa 20, substituer aux mots :

« une déclaration »

les mots :

« un document ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.